

*Privilège*

Commerce extérieur a déposé une offre au mois de mars dernier pour clarifier et renforcer l'article XI, ce qui va faire, monsieur le Président, que nos producteurs laitiers canadiens vont être protégés, et c'est ce gouvernement-ci qui aura protégé les producteurs agricoles canadiens.

\* \* \*

[Traduction]

## LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des finances.

Nous savons maintenant qu'au moins cinq provinces songent à dérober aux bénéficiaires de l'aide sociale leur crédit d'impôt pour la TPS. Ces Canadiens démunis méritent que le gouvernement prenne un engagement clair à ce sujet. Ils ne toléreront pas d'être exploités de deux côtés à la fois, d'abord par le gouvernement fédéral qui leur imposera la TPS, puis par leur gouvernement provincial qui leur dérobera leur crédit d'impôt.

Le gouvernement cherchera-t-il à obtenir des provinces une garantie absolue qu'elles ne déroberont pas aux Canadiens pauvres leur crédit d'impôt pour la TPS?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, comme le député le sait, le ministre des Finances, tout comme moi et d'autres d'ailleurs, a déjà abordé cette question.

Nous l'avons déjà précisé, bien que nous n'ayions aucun contrôle direct sur les mesures fiscales que prennent les provinces, nous ferons l'impossible pour les persuader de renoncer à ce projet.

Si j'ai bien compris, le député a tiré ses renseignements du sondage, mené par le *Globe and Mail*, selon lequel cinq provinces songent à prendre une telle mesure, ce qui, naturellement, est faux, puisque l'une des grandes provinces, la Colombie-Britannique, a catégoriquement nié qu'elle envisageait une telle possibilité.

Si jamais une province décidait d'agir ainsi—et je dis bien si—nous ferions tout en notre pouvoir pour la dissuader parce que cela nous paraît immoral, inapproprié et voire même illégal.

## PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**M. le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Lloyd Roseville Crouse, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Le député d'Annapolis Valley—Hants, pour une question de privilège personnelle.

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

## ANNAPOLIS VALLEY—HANTS

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Monsieur le Président, je vous ai donné préavis de mon intention de soulever aujourd'hui une question de privilège. Je ne savais pas que j'allais pouvoir compter sur le lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Écosse pour m'aider à clarifier la situation.

**M. le Président:** Je sais que le député ne voudrait pas impliquer le représentant de la Reine dans l'examen des très graves questions qu'il doit aborder, mais les députés auront sans doute remarquer que c'est la première fois que nous entendons désigner Son Honneur par son nom au complet.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nowlan:** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Nous savons tous que les questions de privilège sont toutes un tantinet fallacieuses mais la mienne me fournit au moins l'occasion de préciser certains faits afin d'aider à clarifier ma situation en tant que membre de cette honorable assemblée.

**M. le Président:** J'éprouve des difficultés avec les questions de privilège, mais il n'est guère fréquent qu'un député déclare en guise de préambule que la sienne est peut-être fallacieuses.

Quoi qu'il en soit, étant donné que le député siège à la Chambre depuis de nombreuses années, je suis prêt à le laisser soulever une question de privilège personnelle. Ce faisant, je ne m'appuie sur aucune autorité juridique, règle de procédure ou précédent historique ou autre. C'est simplement une chose qui se fait, à l'occasion.

**M. Nowlan:** Monsieur le Président, je tiens à dire que je savais que cela serait difficile, mais j'ignorais qu'il serait à ce point difficile de se pencher enfin sur la question.

Je voudrais formuler une observation sérieuse, car le moment est grave. Manifestement, j'interviens avec une